

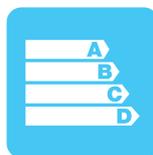
Attestation d'abonnement à la Veille réglementaire Diagnostics immobiliers

Quotidiag certifie que
nicolas
est inscrit sur le site internet **www.quotidiag.fr**
et abonné à la Veille réglementaire via ses publications régulières en ligne
(articles de veilles, actualités..).

Avec cette attestation, Quotidiag vous permet de justifier de votre veille
réglementaire, juridique et technique auprès de votre organisme certificateur
dans les six domaines de certification :



Plomb



DPE
(avec ou sans mention)



Gaz



Électricité



Amiante
(avec ou sans mention)



Termites

Fait à Anglet,

23/06/2022

Valide jusqu'au

23/06/2023